

## **COMMUNIQUE**

**du**

### **CONSEIL SCIENTIFIQUE de MEDECINE**

Conformément à la législation en vigueur concernant la prescription en France, le conseil scientifique en médecine retient les règles suivantes, qui seront observées lors de création des épreuves des ECNi de Juin et des tests de Mars.

1. Le respect de l'AMM du médicament,
2. Les recommandations de l'HAS et de l'ANSM.
3. En cas d'absence de recommandations HAS et de l'ANSM, les pratiques en vigueur recommandées par les collèges de spécialité et les sociétés savantes françaises seront appliquées.

Les nouvelles recommandations seront prises en compte jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année des ECNi.

Publiées après cette date, ces recommandations ne seront pas prises en compte lors de la création des questions.

Fait à Paris le 7 Décembre 2017

Pour le Conseil scientifique de médecine

Pr Marc Braun - Président